

# Concours des illuminations et décorations de Noël - Façade & Cour/Jardin

Pour Noël, la commune se pare de ses plus beaux habits de fête. Les maisons sont chaque année plus nombreuses à s'illuminer pour le plaisir des yeux. C'est pour récompenser l'imagination des habitants que la mairie de Saint-Félix organise un concours de maisons décorées selon les principes suivants :

- Concours ouvert à tous les habitants de la commune de Saint-Félix,
- Décoration extérieure de votre maison ou de votre cour ou jardin dans l'esprit de Noël,
- Les décorations doivent être visibles de la rue de 18h30 à 20h30,
- Un jury, composé de membres du Conseil Municipal récompensera les plus belles décorations selon les critères suivants : Esthétique générale, originalité de l'idée, ingéniosité dans la réalisation, efforts en matière environnementale (luminaires à économie d'énergie).

Saint-Félix encourage l'utilisation de technologies permettant de concilier illumination et développement durable. L'objectif de ce concours est d'encourager et de récompenser les démarches individuelles qui permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'animation de notre ville.

---

## Règlement du concours

### Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la mairie de Saint-Félix, organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la ville. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune. Il se déroule du 20 Décembre 2024 au 3 Janvier 2025.

### Article 2 : Inscription

Les participants doivent s'inscrire au moyen de formulaire ci-dessous.

### Article 3 : Délai de participation

Les inscriptions doivent être déposées en mairie au plus tard le 17 Décembre 2024.

Aucune inscription par téléphone ou par internet n'est acceptée.

### Article 4 : Critères de sélection

Le concours d'illuminations et décorations de Noël prend en compte :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël : effet d'ensemble,
- Le sens artistique : l'originalité
- La visibilité de la rue : critère d'animation de la voie publique,
- Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et de guirlandes à basse consommation,

Les décorations doivent être visibles de la rue de 18h30 à 20h30.

### Article 5 : Composition du jury

Le jury composé de 3 personnes, passera voir les illuminations et décorations de jour et à la tombée de la nuit afin d'attribuer les prix ; les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

### Article 6 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront communiqués aux gagnants directement courant janvier.

Des bons d'achats chez nos commerçants locaux seront à gagner.

### Article 7 : Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire les photos de leurs illuminations et décorations, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

### Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

